Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 98 / 1 Réf. Ademe : 1692V1001744T Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A Valable jusqu'au : 06/06/2026 Type de bâtiment : Immeuble Année de construction : 1954 Surface habitable : 497 m² Adresse : 25 rue Ernest Renan **Bâtiment D** 92190 MEUDON	Date de visite : 02/06/2016 Date d'établissement : 07/06/2016 Diagnostiqueur : Véronique SAVORNIN ACCEO – Le Grand Bosquet - Bât A Chemin de Font Sereine - ZAC de la plaine de Jouques 13420 GÉMENOS Tél. : 0489120837 Email : veronique.savornin@acceo.eu Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par DEKRA Certification S.A.S 5, Avenue Garlande 92200 Bagneux . Le N° du certificat est DTI2081 délivré le 01/02/2013 et expirant le 31/01/2018.
Propriétaire : Nom : Consorts Copropriétaires Résidence 25 rue Ernest Renan Adresse : 25 rue Ernest Renan 92190 MEUDON	**Propriét. des installations communes** (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh_{EF}	détail par usage en kWh_{EP}	
Chauffage	- Gaz naturel : 171751 kWhef	171751 kWhep	8133 € TTC
Eau chaude sanitaire	- Electrique : 19051 kWhef	49152 kWhep	2088 € TTC
Refroidissement	-	-	-
Abonnements	-	-	1058 € TTC
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	- Electrique : 19051 kWhef - Gaz naturel : 171751 kWhef	220903 kWhep	11279 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) **pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**	**Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**
Consommation conventionnelle : 444 kWhEP/m².an	**Estimation des émissions :** 82 $kgCO_2/m².an$

Sur la base d'estimations à l'immeuble

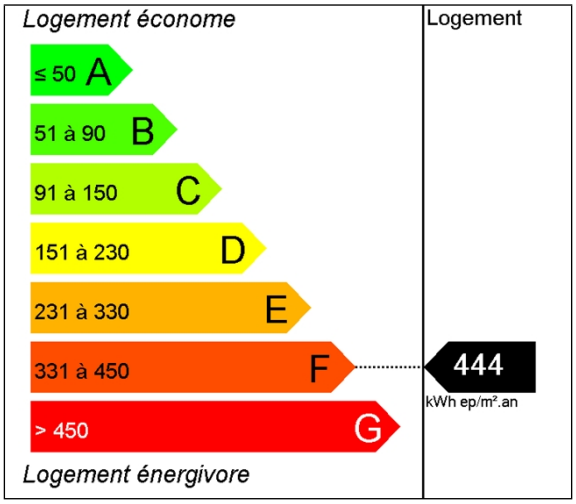

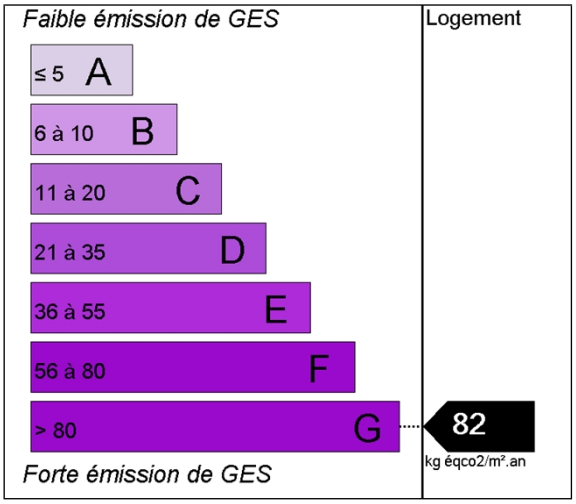

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur 1, Mur Porches : béton banché, ép. 30 cm, non isolé(e)	**Chauffage :** Installation de chauffage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage collectif ; puissance nominale : 380 kW ; année de fabrication : à partir de 2006 - Chauffage 2, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage collectif ; puissance nominale : 380 kW ; année de fabrication : à partir de 2006	**ECS :** - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 1700 l
Toiture : - Plafond 1, dalle béton, toit terrasse, isolation sur plancher haut (ITE), résistance de l'isolant : 2,22 m².K/W	**Emetteurs :** - emetteur 1 : plancher chauffant sans régulation terminale, année de fabrication : avant 1981 - chaudière	**Ventilation :** - Ventilation naturelle par conduit
Menuiseries : - Porte d'entrée, Fenêtre 3, Fenêtre 4, Fenêtre 5, Fenêtre 9 : bois, simple vitrage - Fenêtre 6, Fenêtre 7, Fenêtre 8, Fenêtre 9 : pvc, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 16 mm	**Refroidissement :** - sans objet	
Plancher bas : - Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e) - PB Porches, dalle béton, non isolé(e)	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** - sans objet	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	**0 kWh$_{EP}$/m².an**
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.
Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du… » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,…), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,…) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques…) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,…). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,…) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,…).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.
Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.
Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.
Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur	***428,3***	€€€€	****	●	30%
Commentaires : Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Pour bénéficier du crédit d'impôts, la résistance thermique (performance) de l'isolation doit être supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.					
Remplacement fenêtres performantes	***402,5***	€€€€	****	●	30%
Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique Uw < 1,7 et Sw ≥ 0,36 W/m².K. Le taux de 15% s'applique si les travaux portent sur moins de 50% des fenêtres mais qu'un bouquet est réalisé par ailleurs					
Ventilation insuffisante. Ajout VMR	***0***	€€			-
Commentaires : La VMR s'installe dans les pièces humides : salle de bains, sanitaires (surtout s'ils sont aveugles) et cuisine. Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux.					

** Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt*

Légende

Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●● : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●● : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●● : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	● : plus de 15 ans

Commentaires :

Ce DPE fait suite à l'audit énergétique réalisé par la société E2C, dans lequel des recommandations et préconisations détaillées et adaptées au site sont proposées.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Diagnostic de performance énergétique

Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	92 - Hauts de Seine
	Altitude	104 m
	Zone thermique	Zone hiver : 1, zone été : 2
	Type de bâtiment	Immeuble
	Année de construction	1954
	Surface habitable	497 m²
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,6 m
	Nombre de logement du bâtiment	24
	Inertie du lot	Très lourde
Enveloppe	Caractéristiques des murs	- Mur 1 : 563,7 m² (surface hors ouverture : 263,9 m²) en béton banché, ép. 30 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1), non isolé(e) ; U = 2,1 W/m².K - Mur Porches : 36 m² en béton banché, ép. 30 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1), non isolé(e) ; U = 2,1 W/m².K
	Caractéristiques des planchers	- Plancher bas1 : plancher en dalle béton (410 m²) (périmètre : 85,87 m), donnant sur un terre-plein (b = 1), non isolé(e) ; U = 0,28 W/m².K - PB Porches : plancher en dalle béton (63,3 m²) (périmètre : 37,67 m), donnant sur l'extérieur (b = 1), non isolé(e) ; U = 2 W/m².K
	Caractéristiques des plafonds	- Plafond 1 : plafond sous toit terrasse, en dalle béton (101,5 m²), donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation sur plancher haut (ITE) (R = 2,22 m².K/W) ; U = 0,38 W/m².K
	Caractéristiques des baies	- Porte d'entrée : porte-fenêtre battante sans soubassement ; en bois (9,4 m²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; absence de joints ; Uw = 4,8 W/m².K, Ujn = 0 W/m².K, Ubaie = 4,8 W/m².K - Fenêtre 3 : fenêtre battante ; en bois (20,7 m²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 4,6 W/m².K, Ujn = 4 W/m².K, Ubaie = 4 W/m².K - Fenêtre 4 : fenêtre battante ; en bois (203,6 m²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 4,6 W/m².K, Ujn = 4 W/m².K, Ubaie = 4 W/m².K - Fenêtre 5 : fenêtre battante ; en bois (13,8 m²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 4,6 W/m².K, Ujn = 4 W/m².K, Ubaie = 4 W/m².K - Fenêtre 6 : fenêtre battante ; en pvc (10,8 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m².K, Ujn = 2,4 W/m².K, Ubaie = 2,4 W/m².K - Fenêtre 7 : fenêtre battante ; en pvc (3,6 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m².K, Ujn = 2,4 W/m².K, Ubaie = 2,4 W/m².K - Fenêtre 8 : fenêtre battante ; en pvc (13,5 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m².K, Ujn = 2,4 W/m².K, Ubaie = 2,4 W/m².K - Fenêtre 9 : fenêtre battante ; en pvc (13,8 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 16 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1),

		orientation nord-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m².K, Ujn = 2,4 W/m².K, Ubaie = 2,4 W/m².K - Fenêtre 9 : fenêtre battante ; en bois (10,6 m²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; Uw = 4,6 W/m².K, Ujn = 4 W/m².K, Ubaie = 4 W/m².K
	Caractéristiques des portes	- sans objet
	Caractéristiques des ponts thermiques	- PB Porches / Mur 1 : 38 m ; Coefficient : 0,39 W/m.K - Plancher bas1 / Mur 1 : 85,87 m ; Coefficient : 0,39 W/m.K - Plafond 1 / Mur 1 : 101,47 m ; Coefficient : 0,4 W/m.K - Plancher inter. bas / Mur 1 : 101,47 m ; Coefficient : 0,86 W/m.K - Porte d'entrée / Mur 1 : 21,6 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 3 / Mur 1 : 51,6 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 4 / Mur 1 : 557,2 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 5 / Mur 1 : 33,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 6 / Mur 1 : 23,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 7 / Mur 1 : 7,8 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 8 / Mur 1 : 36 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 9 / Mur 1 : 30,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 9 / Mur 1 : 23,2 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K
	Caractéristiques des locaux non chauffés	- sans objet
Systèmes	Caractéristiques de la ventilation	- Ventilation naturelle par conduit - Présence de cheminée sans trappe
	Caractéristiques du chauffage	Installation de chauffage (497 m², 24 logement(s) concerné(s)) : - Générateurs dépendants - Chauffage 1 : chaudière (énergie : gaz), combustion : à condensation, fabriqué(e) à partir de 2006, régulation sur générateur, absence de veilleuse, avec équipement d'intermittence central collectif, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé ; émetteurs : plancher chauffant sans régulation terminale fabriqué(s) avant 1981 (émetteurs haute température) - Chauffage 2 : chaudière (énergie : gaz), combustion : à condensation, fabriqué(e) à partir de 2006, régulation sur générateur, absence de veilleuse, avec équipement d'intermittence central collectif, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS 497 m², 24 logement(s) concerné(s) - Ecs 1 : chauffe-eau standard (énergie : électrique) avec accumulation verticale 1700 l ; production en volume habitable, alimentant des pièces contigües
	Caractéristiques de la climatisation	- sans objet
	Caractéristiques de l'ENR	- sans objet

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'**habitation**						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal **autre que d'habitation**
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		**Appartement** avec **système collectif** de chauffage ou de production d'ECS **sans comptage individuel** quand un **DPE a déjà été réalisé à l'immeuble**	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes **individuels** de chauffage et de production d'ECS ou **collectifs et** équipés de **comptages individuels**		**Appartement** avec **système collectif** de chauffage ou de production d'ECS **sans comptage individuel**	
	Bâtiment construit **avant 1948**	Bâtiment construit **après 1948**		Bâtiment construit **avant 1948**	Bâtiment construit **après 1948**		
Calcul conventionnel		**X**	A partir du DPE à l'immeuble		**X**		
Utilisation des factures	**X**			**X**		**X**	**X**

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

DÉPERDITIONS THERMIQUES

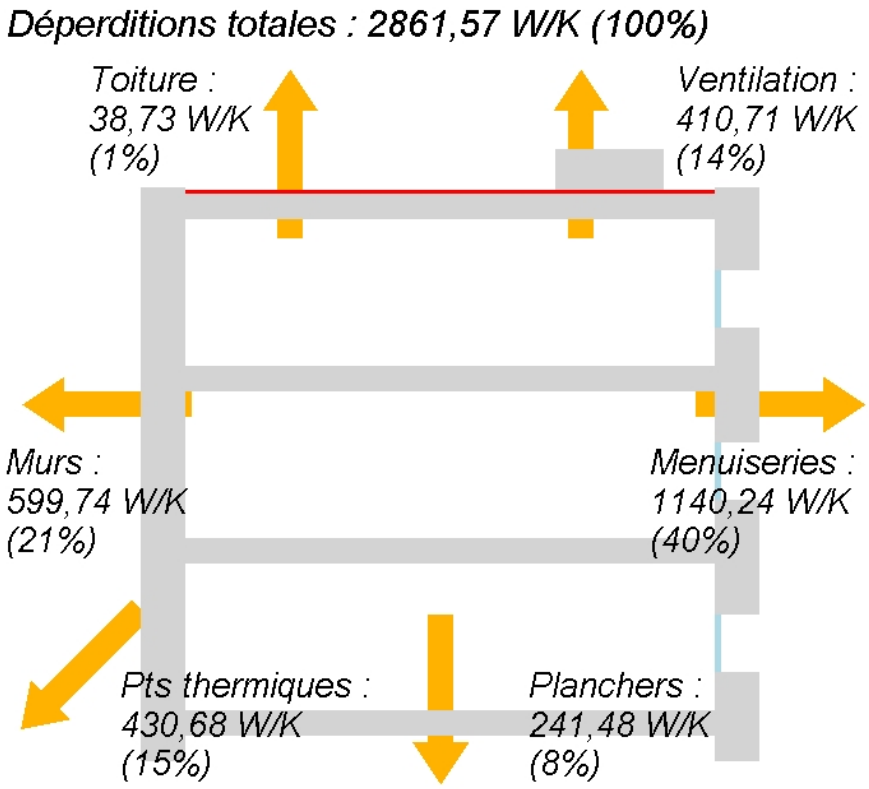

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Véronique SAVORNIN, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

CERTIFICAT DE COMPETENCES

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

DEKRA

Véronique **SAVORNIN**

est titulaire du certificat de compétences N° DTI2081
pour :

	DU	AU
Diagnostic de performance énergétique individuel	01/02/2013	31/01/2018
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	01/02/2013	31/01/2018

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 15 décembre 2009 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011

Diagnostiqueur immobilier certifié* DEKRA

Délivré à Bagneux, le 5 février 2013

Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MAINGUY, Directeur Général

cofrac

Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

DEKRA Certification S.A.S - 5, Avenue Garlande 92220 Bagneux - Siren 491 590 279 RCS Nanterre
Tél.: 01 41 17 11 24 – www.certification-diagnostiqueurs-immobiliers.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

▸ RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

ATTESTATION

GROUPE ACCEO
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

AGENT

MM SWATON RECOING BOILLETOT
8 RUE WULFRAM PUGET
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 15 73 83
Fax : 04 91 15 73 85
E-mail : AGENCE.SRB@AXA.FR
Portefeuille : 0013114044

Vos références :
Contrat n° 4576747004
Client n° 1207005404

AXA France IARD, atteste que :

GROUPE ACCEO
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4576747004** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- SAS A2C CONTRÔLE : DIVISION ASCENCEURS MONTE-CHARGES NON ACCOMPAGNES, PORTES AUTOMATIQUES, TROTTOIRS ROULANTS, ESCALIERS MECANIQUES ET PLATEFORMES-HANDICAPES : VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES / VERIFICATIONS ET CONTROLES REGLEMENTAIRES / CONTROLE FINAL CE DE CONFORMITE DES ASCENCEURS / CONTROLE DE FONCTIONNEMENT, EXPERTISE TECHNIQUE, ETAT DES LIEUX / SUIVI D'EXPLOITATION.

- SAS ACCEO ET SA FILIALE SARL A9C : DIVISION ASCENCEURS MONTE-CHARGES NON ACCOMPAGNES, PORTES AUTOMATIQUES, TROTTOIRS ROULANTS, ESCALIERS MECANIQUES ET PLATEFORMES-HANDICAPES : CONSEIL, CONTROLE DE FONCTIONNEMENT, EXPERTISE TEHNIQUE, ETAT DES LIEUX/ REDACTION DE CAHIERS DES CHARGES POUR TRAVAUX ET CONTRATS DE MAINTENANCE AVEC ANALYSE D'OFFRES / ANALYSE DE DEVIS, SUIVI MAINTENANCE / MAITRISE D'OEUVRE ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX / SUIVI DE CONTRAT D'EXPLOITATION.

- DIVISION ENERGETIQUE : AUDIT, DIAGNOSTIC ENERGETIQUE / REDACTION DE CAHIERS DES CHARGES POUR TRAVAUX ENERGETIQUES ET CONTRATS DE CHAUFFAGE AVEC ANALYSE DES OFFRES / ETUDE DE FAISABILITE SOLAIRE / NEGOCIATION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE / EXPERTISE REPARTITEUR DE CHAUFFAGE / MAITRISE D'OEUVRE ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX ENERGETIQUES ET SOLAIRES / SUIVI DE CONTRAT D'EXPLOITATION.